Fait à PARIS,

Le 30 juin 2026.

Signé par JACQUES DAHAN
Le 28 juil. 2026

Signed with Universign doc_50aG tx_xy9aQL5kdO93

_____

La société HOLDING 2D, représentée par Monsieur JACQUES DAHAN

Comptes annuels : Bilan Actif/Passif

Je soussigné, JACQUES DAHAN, agissant en qualité de représentant de la société HOLDING 2D, elle-même Présidente de la Société 2D MARKET, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 939 680 807, atteste sur l'honneur que le document ci-joint constitue une **copie certifiée conforme à l'original** en ma possession.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signé par JACQUES DAHAN
Le 28 juil. 2026

Signed with Universign
doc_znXA
tx_xy9aQL5kdO93

JACQUES DAHAN
Présidente

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 2D MARKET — 1 2

Adresse de l'entreprise : 6 BOULEVARD JOURDAN 75014 PARIS — Durée de l'exercice précédent * :

Numéro SIRET * : 9 3 9 6 8 0 8 0 7 0 0 0 2 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	7 000	AQ	198	6 802
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	47 210	AS	4 131	43 079
	Autres immobilisations corporelles	AT	67 057	AU	6 186	60 871
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	1 700	BI		1 700
	TOTAL (II)	BJ	122 967	BK	10 516	112 451
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	246 568	BU		246 568
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 839	BY		1 839
	Autres créances (3)	BZ	509 781	CA		509 781
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	194 522	CG		194 522
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	952 710	CK		952 710
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 075 678	1A	10 516	1 065 162

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : — Stocks : — Créances :

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 2D MARKET — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	44 635
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	49 635
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 172
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instrument financier à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	930 364
	Dettes fiscales et sociales	DY	79 474
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 517
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 015 527
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 065 162

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 015 527
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	3 172

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 - Etat préparatoire.

2D MARKET
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 €
6 BOULEVARD JOURDAN – 75014 PARIS
RCS PARIS 939 680 807
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 30 juin,

La société HOLDING 2D, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 2D MARKET et associée unique de ladite Société (ci-après "L'Associée Unique").

A PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Présidence a arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Modalités de distribution des dividendes
- Information fiscale relative aux distributions antérieures
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

—

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président

L'Associée Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associée Unique prend acte qu'aucune dépense ni charge de nature fiscalement non déductible, au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'Associée Unique approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dans les conditions ci-après arrêtées.

Le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 44 635 €, est réparti de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale : 500 €
- Inscription au report à nouveau : 135 €
- Distribution de dividendes : 44 000 €

TROISIÈME DÉCISION

Modalités de distribution des dividendes

L'Associée Unique décide de mettre en distribution un montant total de dividendes de 44 000 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit 440 € par action.

Les dividendes seront mis en paiement ultérieurement, selon les modalités arrêtées par la Présidence.

À titre fiscal, il est précisé que les revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, à hauteur de 44 000 €.

QUATRIÈME DÉCISION

Information fiscale relative aux distributions antérieures

L'Associée Unique prend acte, que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

CINQUIÈME DÉCISION

Conventions réglementées

L'associée unique après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 et suivants du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

SIXIÈME DÉCISION

Pouvoirs

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

—

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

L'Associée Unique :

_____

La société HOLDING 2D, représentée par Monsieur JACQUES DAHAN

Signé par JACQUES DAHAN
Le 28 juil. 2026

Signed with Universign doc_eq3 tx_xy9aQL5kdO93